



Interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne

Réunion publique du mardi 17 octobre 2017

Sainte-Hélène

Compte-rendu

INFORMATIONS GENERALES

- Une quarantaine de personnes présentes, essentiellement des seniors, dont seulement 10 % environ de femmes
- Durée : 1h45 (19h15 - 21h00)
- 1h30 de présentation Rte / C3E
- 25 mn de questions/réponses avec la salle en deux temps avec présentation préalable des personnes prenant la parole
- 8 questions ont été posées. Elles ont porté principalement sur :
 - Les emprises, servitudes et indemnités
 - Les retombées économiques locales
 - Les impacts environnementaux de l'ouvrage (traversée de Garonne ...)
 - Les interactions avec le projet de « Champs captant » et le projet de PNR du Médoc.
- Personnes présentes à la tribune :
 - Pour la CNDP : Walter Acchiardi, Garant de la concertation
 - Pour Rte : Etienne Serres et Marc Chambily. Intervention depuis la salle de Franck Rouquette.
 - Pour C3E : Dominique Michelland.

LE DEROULE DE LA SOIREE



Déroulé de la soirée

- | | |
|---|--|
| <p>1.
Le contexte et la présentation générale du projet
Etienne Serres</p> <p>2.
Les caractéristiques du projet et les ouvrages
Etienne Serres - Rte</p> <p>3.
Questions-réponses et échanges avec la salle</p> | <p>4.
L'état initial du projet
Dominique Michelland – C3E</p> <p>5.
Les grandes étapes du projet et la concertation
Marc Chambily</p> <p>6.
Questions-réponses et échanges avec la salle</p> <p>7.
Conclusion et mot de la fin, suivi d'un temps convivial</p> |
|---|--|

Titre de la présentation - date

7

PARTIES 1, 2 ET 3

A 19h15, M. le Maire de Ste Hélène, M. Camedescasse, ouvre la séance par un mot de bienvenue. Il présente le projet d'interconnexion électrique France-Espagne par le golfe de Gascogne comme un projet structurant pour le territoire. Il précise que celui-ci est susceptible de concerner directement le territoire de la commune.

Diane Beucard, cabinet Parménion, chargée de l'animation de la réunion, présente les intervenants. Elle passe ensuite la parole à Walter Acchiardi, garant de la concertation préalable nommé par la Commission Nationale du débat public/CNDP.

Walter Acchiardi, garant, rappelle les enjeux de la participation du public dans la décision du maître d'ouvrage, il rappelle les textes réglementaires, son rôle et sa mission : veiller à la qualité et à la sincérité des informations délivrées, favoriser la participation de tous les publics et accompagner la concertation jusqu'à l'enquête publique. Il évoque sa neutralité et son indépendance, notamment vis à vis du maître d'ouvrage et de l'ensemble des parties prenantes. Il est à l'écoute du public et participera à l'ensemble des réunions publiques et des ateliers. Il établira à l'issue de la phase de concertation préalable prenant fin mi janvier un bilan de la concertation qui sera rendu public. Il insiste sur les valeurs de transparence (de la part du maître d'ouvrage), d'équivalence (chacun a le droit de s'exprimer) et sur le principe d'argumentation (les positions doivent être argumentées).

Il précise également qu'il ne donnera pas son avis sur le projet à l'issue de la concertation préalable mais bien son avis sur la qualité de celle-ci.

Diane Beucard présente alors le déroulé de la soirée et ses modalités, précisant que les échanges sont enregistrés afin d'aider à garantir la restitution objective des débats.

Elle passe la parole à Etienne Serres, Responsable du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne pour Rte.

Etienne Serres présente dans un premier temps Rte, ses caractéristiques et ses missions.

Il présente ensuite le projet en lui-même : sa raison d'être, ses enjeux et son calendrier.

Dans un deuxième temps, Etienne Serres expose les caractéristiques du projet et les ouvrages (station de conversion, liaison souterraine/maritime, pose et atterrissage...).

Un premier échange avec la salle clôture son intervention.

ECHANGES AVEC LA SALLE - PREMIERE PARTIE

- Particulier : Comment allez-vous traverser la Gironde ou la Garonne/la Dordogne car à ma connaissance les associations de protection de l'environnement ont mis en avant dans un autre projet des problèmes de métaux lourds présents dans la vase ?

Techniquement, nous avons deux possibilités : soit un franchissement aérien, soit en souterrain. Nous privilégions cette dernière option.

Nous ne savons pas encore exactement où nous passerons car cela fait l'objet de la concertation et les fuseaux sont loin d'être déterminés.

Nous avons un vrai retour d'expérience en la matière car nous avons déjà réalisé deux liaisons équivalentes en termes de taille de câbles. Ces liaisons ont été passées par forage dirigé sous la Garonne. La dernière date d'il y a deux ans. Ce qui nous permet de dire que l'on peut franchir la Garonne de cette manière pour rejoindre le Bec d'Ambès. Dans ce cas, les sédiments au fond du fleuve ne sont pas mobilisés.

Pour la partie Dordogne, nous n'avons pas de retour d'expérience à ce jour. La différence avec la Garonne, c'est que la Dordogne n'est pas draguée. On ne s'interdit pas au stade amont du projet de passer soit en ensouillage, soit en forage dirigé.

Intervention de Frank Rouquette – en charge des études techniques Rte :

Le forage dirigé est une technique permettant le franchissement de chaussées diverses, rivières, fleuves, etc... sans réalisation de tranchée.

Après la mise en place de l'installation de forage, les différentes étapes du chantier sont :

- Réaliser un tir pilote à l'aide d'une foreuse, puis plusieurs alésages afin d'agrandir le diamètre du trou pilote afin de pouvoir mettre en place des tubes
- Tirer les tubes qui recevront les câbles électriques
- Contrôler les tubes par passage de gabarit et caméra
- le tube étant prêt à recevoir les câbles, on procède à une jonction de part et d'autre du fleuve. Cette opération s'effectue sur une journée.

- Club des entrepreneurs du Médoc : J'ai retenu une chose, c'est le montant global de ce projet. Je fais partie de ceux qui se battent quand un territoire est traversé par des travaux d'envergure afin qu'il y ait des retombées économiques pour ce territoire.

Un exemple concret : un projet d'Energies Renouvelables sur cette commune d'un montant de 10 millions d'euros, c'est 1 million d'euros de retombées directes pour les entreprises médocaines.

Je note qu'il y a visiblement de votre part une volonté puisque vous faites d'ores et déjà travailler mon entreprise sur des relevés topographiques sur le front de mer...

Comment envisagez-vous les choses pour que les entreprises locales ou de la frange de Bordeaux Métropole soient véritablement actrices du projet parce que l'on sait que vous avez des entreprises « certifiées Rte » et bien entendu des procédures d'appels d'offres européens très réglementées ?

Les grands contractants sur ce type de projet sont effectivement des acteurs économiques européens, internationaux, et il n'y en pas pléthore sur le marché, que ce soit pour fabriquer des câbles, les convertisseurs etc.

Il est évidemment encore difficile à ce stade d'évaluer les retombées économiques locales pour ce projet-ci. Toutefois, côté catalan, à la demande du Préfet des Pyrénées Orientales, nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet pour le projet d'interconnexion Baixas-Santa Loggia. Nous avons quelques chiffres probants : Sur un projet d'un montant de 700 millions d'euros, subventionné par l'Union européenne et co-financé à 50 / 50 par la France et l'Espagne, il y a eu 37 millions d'euros de retombées locales côté français, principalement liés à de la sous-traitance en matière de génie civil pour la construction de la station de conversion et la liaison souterraine. 95 personnes locales ont été employées sur le chantier.

- Sylviculteur : Vous nous avez montré une photo des emprises où plus rien ne peut plus être planté. Comment allons-nous faire en forêt ? Allez-vous passer tout droit ?

Effectivement, une servitude de 7 m au minimum est nécessaire pour notre projet. Nous pensons, mais c'est à la concertation de le préciser, que nous pourrions nous appuyer sur les routes ou les pistes pour traverser la forêt, ce qui minimiserait l'impact sur la sylviculture. De plus, nous avons besoin d'accès au chantier pour les tourets ou les toupies béton, ce que les pistes ou les routes favorisent. Nous n'avons pas prévu de passer tout droit sur des parcelles.

- Pourquoi ne pas aller jusqu'à l'embouchure de la Gironde pour accéder en ligne droite à Cubnezais ?

Nous avons regardé cette hypothèse. L'estuaire est dragué et cela est incompatible avec la pose d'un câble. En outre, cela rallongerait le tracé d'une centaine de kilomètres. Nous pensons qu'un tracé plus direct et de moindre impact peut être envisagé.

- Sylviculteur : Je rejoins l'intervenant précédent sur l'impact que pourrait avoir le projet en forêt. Je pense notamment aux chambres de jonction, c'est un ouvrage d'une dimension importante. Que pensez-vous faire à ce niveau-là ?

Au niveau des chambres de jonction, au lieu d'avoir un ouvrage qui fait 1 m de large, il fera 2 m de large et sera plus profond de 50 cm. La servitude sera toujours de 2 m de part et d'autre. Pour diminuer l'emprise, nous pouvons aussi positionner les deux liaisons non pas en parallèle mais avec un léger décalage.

Intervention de Frank Rouquette – en charge des études techniques Rte :

L'enjeu est effectivement le positionnement des ouvrages. Nous avons besoin de pistes pour acheminer les matériaux, les câbles, extraire les terres. Donc nous avons intérêt à utiliser les ouvrages et les pistes existants.

Ensuite, autant que possible, nous positionnerons les ouvrages de façon à réduire le plus possible son emprise. Toutefois, nous avons besoin de 7-8m pour pouvoir faire les travaux, même si ponctuellement nous pouvons nous adapter à des contraintes locales.

- Sylviculteur : Concernant le sujet des servitudes, si on ne peut plus planter d'arbres, comment allez-vous compenser ? Vous achetez la servitude ? Vous la louez ? Qu'est-ce que vous faites ?

Le seul endroit où nous procéderons à une acquisition c'est pour la station de conversion.

Pour le reste, c'est le régime de servitude qui prévaut. Quand il s'agit de bois, la perte matérielle est analysée et évaluée. C'est une indemnisation immédiate qui tient compte de la perte à venir. Cette indemnisation est proposée selon un barème établi en concertation avec le Syndicat des sylviculteurs.

PARTIES 4 ET 5

A l'issue de ce premier temps d'échanges, Dominique Michelland du cabinet d'étude C3E en charge des études environnementales, présente l'aire d'étude du projet pour sa partie terrestre, maritime et au droit du poste de Cubnezais (station de conversion).

Il précise ensuite le déroulement des études d'environnement, la méthodologie pour passer, de l'état initial de l'aire d'étude à la définition du tracé général dans le fuseau de moindre impact.

Marc Chambily, en charge de la concertation du projet pour Rte présente ensuite le dispositif de concertation préalable du projet et son calendrier. Il insiste sur les ateliers territoriaux, leurs objectifs et les possibilités de participer avant de s'arrêter un instant sur la présentation du site internet du projet et la plateforme de concertation.

A 21h30, la soirée se poursuit avec un deuxième temps de questions-réponses.

ECHANGES AVEC LA SALLE - DEUXIEME PARTIE

- Particulier : Avez-vous entendu parler du projet de « Champs captant » des landes du Médoc ? Nous nous battons contre ce projet. Vous nous dites que vous n'allez pas passer par le Temple et Saumos...

Intervention de Dominique Michelland – C3E :

Reprécisons que dans le cadre des études préalables, nous prenons en compte l'état initial de l'aire d'étude. Cela ne signifie pas que nous allons éviter le projet de « champs captant ». La question de l'éviter se pose dans un deuxième temps. Les études préalables dressent un constat de l'ensemble des caractéristiques du territoire. Nous regarderons après si ces éléments sont susceptibles d'être affectés par le projet.

Je vais prendre un exemple, si nous identifions dans le Médoc un grand axe de migration des oiseaux, cela n'aurait aucun impact pour une liaison souterraine. En revanche, si nous passions en aérien, ce serait évidemment complètement différent. Cela pourrait être alors considéré comme un élément à éviter.

A ce stade sur le sujet des « champs captant », l'objectif est de recueillir des données et de travailler ensemble pour évaluer si on doit ou non l'éviter. Enfin, si on l'évite quelles sont les conséquences pour les autres parties du territoire.

- Club des entrepreneurs du Médoc: Concernant l'aire d'étude, vous montrez que vous évitez l'urbanisation de Bordeaux Métropole, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, il y a le Parc naturel régional du Médoc qui arrive... est-ce qu'avoir un PNR sur un territoire est un facteur bloquant pour un projet tel que celui-ci ?

Intervention de Dominique Michelland – C3E :

Ce n'est pas un facteur bloquant en soi, mais cela traduit une sensibilité du territoire ou à certains aspects du territoire. Ce sont donc des éléments dont nous allons tenir compte dans nos études mais ce n'est pas à priori incompatible.

CONCLUSIONS

A 21h, la réunion se termine par une conclusion d'Etienne Serres puis Walter Acchiardi, et l'invitation à partager un moment convivial autour d'un buffet.